

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN219

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 29 :

« améliorer les conditions de vie des familles de militaires à travers plusieurs axes : accompagnement de la mutation du militaire et de sa famille, atténuation des impacts des contraintes opérationnelles, aide à l'emploi, aide au logement, aide à la scolarisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser les objectifs du Plan famille II. En effet, doté d'après les annonces du gouvernementales de 750 millions d'euros, ce nouveau plan doit être davantage détaillé dans le projet de loi de programmation militaire. C'est l'objet de cet amendement qui détaille les axes d'amélioration auxquels devrait s'attacher le plan famille II au cours de la période de programmation: mutation du militaire et de sa famille, atténuation des impacts des contraintes opérationnelles, aide à l'emploi, aide au logement, aide à la scolarisation.